

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/36

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le mardi 6 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 29 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

REÇU

Présents suppléants : M. ASSIMANS

le 21 MAI 2014

M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Secrétaire de séance : Mme BERGES

Objet : TOURISME : Demande de subvention pour l'animation du Pôle Touristique Pyrénéen
RAPPORT N° 140506-05-TOURISME

Comme chaque année, dans le cadre du contrat de "Pôle Touristique Pyrénéen", l'animation du pôle, confiée au Chargé de mission tourisme de la communauté de communes en poste sur l'équivalent d'un mi-temps, est susceptible d'être financée par nos partenaires.

En 2014, l'Etat et l'Europe peuvent être sollicités sur la base d'une aide de 40% du coût plafonné à 25.000 euros.

Vu les délibérations n°2011/59 du 29 septembre 2011 et n°2012/73 du 18 octobre 2012 sur le même sujet,

Le Conseil Communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport,

AUTORISE le Président à solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention de 10 000 euros (sur des crédits FNADT) permettant de financer le mi-temps consacré à l'animation et la mise en œuvre du contrat de Pôle Touristique Pyrénéen de la vallée d'Ossau, soit 40% d'un montant de 25 000 euros.



Le Président

Jean-Paul GASAUBON